



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 juin 2020

Palmarès de la 8^e édition du Concours vidéo « De l'école au travail : à vous de filmer ! »

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) a organisé, pour la 8^e année consécutive, le concours « Santé et sécurité au travail : de l'école au travail, à vous de filmer ! », destiné aux élèves des lycées professionnels et des centres de formation d'apprentis (CFA). Réalisé en partenariat avec la CCMSA (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole), il a été lancé mi-octobre sous le parrainage des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Dans le contexte sanitaire actuel, l'INRS a été contraint d'annuler la remise des prix en présentiel mais dévoile aujourd'hui le palmarès de cette nouvelle édition.



L'objectif de ce concours est de sensibiliser les jeunes en formation aux risques auxquels ils sont exposés lors de leurs premiers pas dans le monde professionnel. Depuis la création du concours, plus de 650 vidéos ont été mises en ligne. Pour cette année, une quarantaine de vidéos ont été déposées sur la [page Dailymotion](#) du concours.

Cette année, le jury, composé de représentants de l'Éducation nationale, de la CCMSA, de la branche Accidents du travail / Maladies professionnelles de la Sécurité sociale¹ et d'experts, a distingué exceptionnellement cinq productions :

¹ L'Assurance Maladie – Risques Professionnels, l'INRS, les Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail et la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France.



1 / Bien préparer les interventions sur un chantier forestier

Le 1^{er} prix a été décerné au film « [Partir à 4 c'est bien, revenir à 4 c'est mieux !](#) » réalisé par le Centre de formation des apprentis (CFA) de Bellegarde (Académie Orléans/Tours).



2 / Prendre en compte les troubles musculosquelettiques (TMS) dans le métier de la coiffure

Le 2^e prix a été attribué à la réalisation « [Prise de conscience](#) » tournée par le CFA Chambre des métiers - IFORM (Académie de Caen).



3 / Prévenir les TMS grâce à une approche ergonomique

Le 3^e prix est allé au film « [Pas de mission impossible](#) » réalisé par le Lycée professionnel Raymond Nérès (Académie Martinique).



4 / Comment les employés du Père Noël améliorent leurs conditions de travail ?

Le jury a remis un prix « Coup de cœur » au film « [Echarpes vertes](#) » tourné par le Lycée Marie Curie (Académie Clermont-Ferrand).



5 / Un challenge pour s'assurer que chacun prenne les bonnes mesures de prévention

Cette année pour la première fois, une mention spéciale a été remise au film « [Sécurité Challenge](#) » du Lycée professionnel Marcellin Champagnat (Vice Rectorat Nouvelle-Calédonie).

Toutes nos félicitations à l'ensemble des élèves et enseignants qui ont participé à ce concours malgré la fermeture des établissements, dans le contexte actuel de pandémie.

Pour en savoir plus, retrouvez l'ensemble des films sur la [chaîne YouTube de l'INRS](#).

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels. Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSfrance

Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD - marieeva.planchard@inrs.fr

A propos de la MSA : La Mutualité Sociale Agricole (MSA) est un organisme mutualiste assurant la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main d'œuvre, élèves. En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, la MSA prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. La MSA est le deuxième régime de protection sociale en France.

Contact Presse : Chloé DESCHAMPS - deschamps.chloe@ccmsa.msa.fr